



**DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR ALBERT SHINGIRO,
REPRESENTANT PERMANENT DU BURUNDI AUPRES DES NATIONS UNIES LORS DE LA 49ème
SESSION DE LA COMMISSION SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT**

NEW YORK DU 13 AVRIL 2016

Madame la Présidente,

1. Avant de commencer mon propos, le Burundi voudrait s'associer aux déclarations faites au nom du Groupe Africain et du Groupe des 77 tout au début de nos travaux.
2. **Madame la Présidente**, comme vous le savez le Burundi est confronté aux défis démographiques qui risquent d'hypothéquer ses efforts de développement socio-économique si des stratégies ne sont pas mises en place pour atteindre le Dividende démographique. A ce titre il reconnaît que les bénéfices du dividende démographique passent par la baisse de la fécondité et les proportions de populations jeunes et l'augmentation des populations en âge de travailler ; cette transition nécessite des politiques nationales et un environnement économique international favorable aux investissements dans l'emploi, l'éducation, la santé et la pleine participation dans l'économie mondiale en développement.
3. Il souligne, à cet effet la nécessité de privilégier les investissements dans les jeunes avec un renforcement de leurs capacités pour tirer profit du dividende démographique, y compris par des opportunités d'emploi et le travail décent pour les jeunes.
4. La réalisation de la vision du développement durable énoncé dans l'Agenda 2030 et dans le Programme d'action de la CIPD exige que chaque pays soit en mesure d'identifier, cibler et suivre les progrès des plus vulnérables à travers l'articulation des interventions et des programmes politiques qui aboutissent aux améliorations les plus importantes sur la gamme complète des objectifs et des cibles.

En vue d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement durable, le Burundi s'engage à mettre en accent particulier sur le renforcement des capacités techniques nécessaire à l'intégration effective de la dynamique de population dans la planification du développement, la production, l'analyse et l'utilisation de données nouvelles et existantes provenant des recensements et des enquêtes représentatives périodiques.

5. En outre le Burundi reconnaît que les besoins particuliers et l'importance des différents types de données, y compris les recensements et les enquêtes dans les secteurs de la santé, des droits et de l'égalité des genres, sont tous importants pour la mise en œuvre du PA/CIPD et la réalisation des objectifs de développement durable et note que, parmi ces différents types de données, les données d'état civil, en particulier l'enregistrement des naissances et décès ainsi que les mariages précoces, méritent une attention particulière étant donné les implications qu'ils ont pour les droits fondamentaux de la citoyenneté, l'identité et la scolarisation. Une attention particulière devrait également être accordée à l'enregistrement des décès par cause pour éclairer la prise de décision sur les bonnes interventions.
6. Dans nombreux pays en développement, particulièrement au Burundi, le progrès vers la lutte contre la pauvreté et l'inégalité est limité par le manque de données démographiques essentielles, l'absence de systèmes de données solides et une faible capacité globale. Répondre à ces insuffisances et les faiblesses de longue date dans les systèmes nationaux de données statistiques comme une priorité

politique de haut niveau est essentiel pour la réalisation des aspirations de l'Agenda 2030 et la CIPD au-delà de 2014.

7. Le Burundi soutient que pour répondre à ces lacunes, il faut un engagement national et une coopération internationale pour prioriser les actions et les ressources visant le développement à long terme des institutions statistiques nationales afin de permettre aux pays d'effectuer régulièrement des recensements et des enquêtes sociodémographiques, exploiter des documents administratifs et autres sources de données nécessaires pour les interventions de développement durable fondées sur des preuves.
8. Le Burundi est de ce fait conscient que atteindre le niveau de la capacité statistique nationale souhaitée d'ici 2020, il faudra des mécanismes financiers qui assurent la disponibilité des ressources pour combler les lacunes dans les données existantes et pour assurer des investissements dans le développement des capacités statistiques nationales à long terme. Le développement de systèmes nationaux de données, y compris la capacité institutionnelle à utiliser les données, est le seul moyen d'assurer des innovations à long terme, durable, et d'exercer une véritable appropriation nationale du processus de développement.
9. Le Burundi souligne l'importance de développer et d'utiliser des approches novatrices, des méthodologies et des technologies modernes qui soutiennent la production, la collecte et l'utilisation des données sur la population, en particulier durant la décennie de recensements 2020.
10. Le Burundi exprime son soutien pour la mise en place de réseaux dynamiques de professionnels dans le domaine de données, y compris ceux des instituts statistiques nationaux, les universités et la société civile, et l'accélération de leur renforcement des capacités grâce à des activités de formation efficaces fournis par les institutions nationales, les centres régionaux d'excellence et de partenariats public-privé.
11. De plus le Burundi soutient l'utilisation efficace des données sur la population pour suivre les progrès, identifier les lacunes et les insuffisances dans l'avancement vers les objectifs de la dignité et des droits humains, l'égalité, la bonne gouvernance et la protection de l'environnement, qui sont au cœur de la réalisation de la CIPD au-delà de 2014 et les OMD, et dans ce cadre réitère l'accord des États membres de tenir en compte les tendances et les projections démographiques dans les stratégies et les politiques de développement dans le cadre de l'Agenda 2030.
12. Enfin le Burundi lance un appel à la poursuite du développement des activités régionales et la coopération Sud-Sud, y compris par le biais des centres d'excellence qui favorisent les partenariats pour la production, la diffusion et l'analyse des données dans tous les pays, ainsi que pour le renforcement des capacités nationales pour l'utilisation de toutes les données de population liés par les offices statistiques nationaux, les universitaires et la société civile.

Madame la Présidente,

13. Je voudrais terminer mon propos en remerciant le FNUAP et son équipe à Bujumbura pour l'appui constant apporté au Gouvernement et au peuple burundais et les résultats importants obtenus dans le domaine de la santé de la reproduction, du genre et des jeunes.

Je vous remercie de votre aimable attention !